

Assurance santé AXA : des nouveautés sur les remboursements et un nouveau look de la plateforme santé

Chère cliente, cher client,

En tant que partenaire santé, nous tenons à vous informer des nouveautés dans le domaine de la santé et du bien-être. Grâce à **AssurMed**, vos collaborateurs affiliés peuvent désormais introduire leur **demande de remboursement des soins de santé** de manière entièrement digitale auprès de l'assureur. Et même la **plateforme santé MyAXA Healthcare** a également été mise à jour, pour encore plus de clarté sur les **remboursements**. Découvrez tout ce qu'il faut savoir à ce sujet !

Un remboursement plus rapide des visites chez le médecin ? C'est possible !

Grâce à la **procédure de remboursement simplifiée via AssurMed**, les médecins traitants, dentistes et kinésithérapeutes peuvent mettre les attestations de soins à disposition de manière digitale et sécurisée pour que vos collaborateurs puissent les transmettre à leur assureur.

- Les médecins déposent l'attestation sur un **portail patients** (Helena ou OxyCity (bientôt disponible)). Une fois connecté au portail, votre collaborateur sélectionne les attestations pour lesquelles il souhaite demander un remboursement à son assureur.
- Dès réception de la demande, AXA veille à **traiter et rembourser rapidement** les attestations envoyées (à condition que les frais soient couverts par l'assurance).

Votre collaborateur doit donner son consentement pour utiliser AssurMed. Celui-ci ne doit le donner qu'**une seule fois**, pour tous les prestataires de soins, via Helena, OxyCity ou sur assurmed.be.

Plus besoin donc d'envoyer les attestations du médecin traitant, dentiste ou kinésithérapeute à AXA ! Vos collaborateurs affiliés peuvent découvrir tous les détails d'AssurMed sur la plateforme [MyAXA Healthcare](#) !

MyAXA Healthcare évolue, et conserve ses atouts

La plateforme santé MyAXA Healthcare a été mise à jour pour être encore plus conviviale. La rubrique permettant de **suivre les frais médicaux et les remboursements** a été entièrement remaniée.

Brève rétrospective sur... les initiatives lancées précédemment

Beaucoup de nouveautés, mais n'oublions surtout pas non plus les **initiatives existantes** :

- [Doctena](#), l'agenda en ligne des soins de santé, permet à vos collaborateurs de **trouver facilement un médecin ou un autre praticien** dans leur région parmi les 4 600 praticiens disponibles en Belgique.
- Avec le [second avis médical](#), un **assistant personnel** aide à obtenir un **deuxième avis médical** après une consultation chez un **spécialiste** issu d'un hôpital belge partenaire.

- Sans oublier bien sûr **nos vidéo-consultations avec un médecin ou un psychologue** endéans les 30 minutes, 24 sur 7 ([DOL](#) et [DOL Psy](#)).

Comment partager ces informations avec vos collaborateurs ?

Pour informer vos collaborateurs affiliés de ces nouveautés, nous vous prions de bien vouloir leur adresser la communication ci-dessous :

- [EXEMPLE DE COMMUNICATION POUR VOS COLLABORATEURS](#)

Nous souhaitons à vos collaborateurs affiliés une exploration passionnante de ces nouveautés !

N'hésitez pas à contacter votre personne de contact habituelle pour toute question ou tout complément d'information.

Cordialement,

L'équipe Santé d'AXA